

✳ Etre actionnaire et salarié

Etre actionnaire, c'est être propriétaire d'une partie de l'entreprise par l'intermédiaire de l'acquisition de titres (actions). Ce statut offre plusieurs prérogatives dont l'une est d'ordre politique. La détention d'Actions donne les droits d'information et de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Ces droits lui permettent de participer aux orientations stratégiques de l'entreprise avec les autres actionnaires. Il décide de la distribution ou non des bénéfices, intervient dans la gestion en nommant le conseil d'administration. Le salarié dispose d'un point de vue différent des autres actionnaires lui permettant de mieux comprendre les orientations et de mieux appréhender leur cohérence avec les capacités de l'entreprise. Par leur participation aux orientations de l'entreprise, les actionnaires salariés apportent une vision de développement responsable et durable. Depuis sa création, l'ASPA DCNS promeut auprès des interlocuteurs de l'APE et de THALES les projets de développement du groupe dans le domaine des énergies nouvelles et de l'internationalisation. Aujourd'hui, DCNS actionnariat détient 0,67% des actions dont se sont séparés les actionnaires salariés. **Le projet de l'ASPA DCNS est de trouver, avec l'appui des compétences de la FAS, les modalités réglementaires pour vous permettre d'acquérir ces actions et porter ainsi la part détenue par les salariés à 2.8% du capital.**

✳ La juste rémunération de son patrimoine

Si chaque salarié « s'investit » affectivement dans « son » entreprise à travers son travail quotidien et son engagement professionnel, l'actionnaire salarié investit en plus une partie de ses économies. Il prend donc un risque sur son patrimoine en participant au financement, en « prêtant » son argent à l'entreprise. Il est juste que ce risque personnel soit rémunéré via la distribution d'un dividende ou l'accès à des plus-values lorsqu'il se sépare de ses actions. Il peut en effet perdre son capital en cas de défaillance de son entreprise. C'est pourquoi, contrairement aux associations syndicales, l'ASPA a toujours soutenu le versement de dividendes aux actionnaires, en vérifiant que leur montant était cohérent et juste par rapport aux résultats annuels de DCNS. **Nous continuerons à soutenir cette politique d'équilibre dans le partage des bénéfices de DCNS entre d'une part la préparation de l'avenir en R&D et en investissement, et d'autre part en rémunération de votre prise de risque.**

✳ Pourquoi une association non syndicale ?

Les actionnaires salariés interviennent à l'Assemblée Générale pour équilibrer les orientations des autres actionnaires. De leur côté les organisations syndicales, les représentants des personnels sont les seuls interlocuteurs légitimes pour assurer la défense des intérêts des personnels pour ce qui concerne leur contrat et leurs conditions de travail. L'expérience montre qu'il est difficile pour une association issues des organisations syndicales s'abstraire des contraintes de négociation avec la Direction. Les dernières déclarations de la 2AS à l'Assemblée Générale refusant le versement d'un dividende au motif d'un mécontentement de la NAO étaient non seulement erronée sur le fond mais déplacée sur la forme, car renvoyant une image calamiteuse des actionnaires salariés, en témoigne les réactions que nous avons recueilli des représentants de l'état. Le rôle des syndicats est primordial pour défendre les droits des salariés mais ils n'ont pas vocation à défendre les actionnaires même salariés. En tant qu'actionnaire, l'ASPA DCNS est attentive à la qualité du dialogue social entre la Direction et les représentants du personnel, mais l'ASPA DCNS ne mélange pas les négociations internes et les relations entre actionnaires.

Par ailleurs, les organisations syndicales sont généralement et assez naturellement représentatives de certaines catégories de personnels. L'ASPA DCNS, comme le démontre notre liste, représente une large population qui va des ouvriers et employés en passant par les cadres, jusqu'aux dirigeants ainsi que les anciens salariés. Quelque soit le nombre d'actions acquises, l'opinion et la voix de chaque adhérent à la même valeur.

**Faisant abstraction du statut de chacun, l'ASPA DCNS représente légitimement ce qui est commun aux 9 000 salariés et anciens salariés qui ont acquis des actions DCNS :
La défense de l'avenir de leur entreprise et de leur investissement.**

L'ASPA DCNS : l'association des personnels actionnaires de DCNS.

✳ Etre actionnaire

Par conscience professionnelle et passion de votre métier, vous vous investissez au quotidien dans votre travail et recevez en retour une rémunération et des droits tels que couverture sociale et points de retraite. En choisissant de devenir actionnaire de DCNS :

- ⊕ vous avez concrétisé votre attachement à votre entreprise en acquérant des actions c'est-à-dire des titres de propriété ;
- ⊕ vous avez fait un investissement auquel est attaché un risque financier avec une attente légitime en matière de retour sur investissement.

En contrepartie, vous devez bénéficier d'une information objective, et participer aux décisions concernant le projet industriel de DCNS.

L'organisation de l'actionnariat salarié DCNS est telle que vous n'êtes pas directement détenteurs d'actions mais de parts logées dans un Fonds Commun de Placement en Entreprise (FCPE). Un conseil de surveillance a été mis en place en 2008 pour en superviser le bon fonctionnement. La création en son sein du compartiment 2014, accueillant les parts acquises au titre de l'ORS2, conduit à renouveler les représentants à ce conseil de surveillance, dont le président représente tous les actionnaires salariés aux Assemblées Générales des actionnaires du groupe.

✳ L'ASPA DCNS

Créée en 2006, l'ASPA DCNS est la seule association indépendante des organisations syndicales. Elle est également indépendante des organes de gouvernance de DCNS et des autres actionnaires (Etat et Thales). Aujourd'hui, l'ASPA DCNS compte plusieurs centaines d'adhérents et sympathisants répartis sur les différents sites et filiales de DCNS, cadres et non cadres, salariés, retraités ou personnels mis à disposition. Toutes les sensibilités y sont représentées. Pendant les premières 5 années, l'ASPA DCNS titulaire de deux sièges au conseil de surveillance a défendu vos intérêts d'actionnaires en toute indépendance et sans interférer avec les problématiques de négociations entre la direction de DCNS et des partenaires sociaux. Durant ce mandat, l'ASPA possédant la présidence du Conseil, a mis en place le fonctionnement de cette instance de manière collaborative. Depuis un an et demi, l'ASPA n'a plus la présidence et rien ne progresse.

✳ Choisir les candidats de l'ASPA DCNS

Membre la Fédération de l'Actionnariat Salarié (FAS), l'ASPA DCNS a des contacts réguliers avec ses homologues au sein d'autres entreprises et a accès à de nombreuses sources d'information financière.

L'ASPA DCNS vous permet d'accéder à une information objective et commentée sur DCNS, libre de toute pression ou intérêt particulier et des enjeux des organisations syndicales, et libre d'analyser celle-ci en toute indépendance.

L'ASPA DCNS défend un projet industriel qui privilégie le développement et la pérennité de DCNS sans pour autant sacrifier sa rentabilité, tout en préservant la culture historique de l'entreprise.

Comme les entreprises les plus modernes, DCNS a offert à ses personnels la possibilité de détenir une part de son capital, et de faire entendre leur point de vue d'actionnaires salariés. C'est pour défendre vos intérêts et porter votre message que l'ASPA DCNS a été créée.

Sans obédience syndicale, ouverte à tous les personnels, notre association a déjà suscité de nombreuses adhésions. Confiant en l'avenir du groupe DCNS, nos sympathisants désirent être représentés au sein du conseil de surveillance du FCPE et plus fondamentalement encore au sein des Assemblées Générales d'actionnaires de DCNS, par une association qui porte leurs valeurs.

Après des décennies de transformations, DCNS est arrivée à un tournant critique de son histoire. Les pertes du groupe en 2014 nous inquiètent tous. Nous avons tous crus à la croissance et aux promesses d'avenir et de succès. Nous avons peut-être collectivement oublié les avertissements qui nous avaient été donnés : la transformation d'une entreprise passe par des modifications de ses règles en quelques mois, des processus en quelques années et des comportements en décennies. Nous y sommes, il vous faut maintenant des représentants qui portent ce changement tout en préservant nos valeurs auprès des autres actionnaires.

L'ASPA DCNS a été créée pour vous. La choisir pour vous représenter c'est l'assurance d'une action indépendante de tout lobby partisan pour une meilleure défense de l'entreprise DCNS et de ses actionnaires salariés.

Frédéric HASSE
Président de l'ASPA DCNS

1 – Nicolas DAMOURETTE : 43 ans, marié, 2 enfants.



A DCNS depuis 1987, je suis actuellement Directeur de Projet SI Catalogue et Expert en Analyse de la Valeur et Conception à Coût Objectif au sein de la direction Industrie sur le site de Cherbourg.

Technicien mis à disposition, j'ai choisi d'investir depuis 2008 à DCNS car les compétences et la motivation des personnels que je rencontre m'invitent à croire dans le potentiel de notre Groupe. Ayant exercé les fonctions de président du conseil de surveillance pendant 5 ans, je souhaite que l'ASPA puisse reprendre au sein du conseil de surveillance le développement de l'actionnariat salarié et faire entendre la voie indépendante de notre association et au-delà celles des 9000 actionnaires salariés de DCNS.

2 – François de BRIDIERS : 43 ans, marié, 3 enfants.



Après plusieurs postes de contrôleur de gestion dans des secteurs variés (édition, pétrole, matériaux de construction), j'ai rejoint DCNS en 2003. Je suis actuellement contrôleur de gestion du programme Gowind Malaisie. Bien qu'ayant travaillé dans différentes entreprises privées, aucune de ces sociétés ne proposait à ses salariés de devenir actionnaire. C'est donc avec DCNS que j'ai découvert l'actionnariat salarié et je considère que c'est une véritable chance.

Je suis élu suppléant depuis 2013 et je me présente à nouveau pour être votre représentant au conseil de surveillance du FCPE et faire entendre votre voix d'actionnaires salariés.

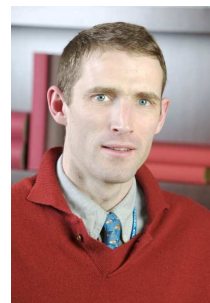
3 – Karine RIGAL 46 ans, Divorcée, 3 enfants



A DCNS depuis 1986, je suis assistante au sein de la Direction Système de Combat Communication et Conduite. Ouvrière mise à disposition, j'ai choisi d'investir depuis 2008 à DCNS car je crois sincèrement au potentiel de notre Groupe.

Je souhaite me présenter à cette élection afin que l'ASPA puisse de nouveau se faire entendre d'une manière asyndicale au sein du conseil de surveillance le développement de l'actionnariat salarié.

4- Emmanuel BOYER : 43 ans, marié, 4 enfants



A DCNS depuis 2006, et après avoir travaillé sur différents programmes de sous-marin export, je suis actuellement chef de projet ILS Plate-forme sur le programme Scorpène P75. Après avoir investi lors de l'ORS1, et conscient de la chance qui s'offrait à chacun de nous de devenir acteur de notre entreprise, je me suis impliqué plus personnellement lors de l'ORS2.

Mon adhésion à l'ASPA, association indépendante, est aussi un moyen de se mettre au service de chacun des porteurs de part pour les représenter, afin se faire entendre et écouter par les autres actionnaires.

5 – Séverine PROUTIERE : 35 ans, mariée, 3 enfants.



Responsable du Service Préparation Système de Combat sur le site de Toulon

Lorsque je suis entrée à DCNS, le savoir-faire de ses personnels, la passion du métier et la diversité de ses produits m'ont convaincu que cette entreprise jouerait un rôle majeur dans le domaine maritime.

J'ai donc choisi d'investir dans ce grand groupe car je suis confiante quant à son potentiel de développement autour des métiers de la mer.

6- Eric LEHN : 36 ans, marié, sans enfant.



Ingénieur de formation, j'ai intégré DCNS en 2005 après une première expérience professionnelle dans une PME Toulonnaise. Je suis actuellement responsable de la cellule de préparation industrielle des offres de la BU ASM.

Particulièrement attaché à notre entreprise, c'est tout naturellement que j'ai non seulement souscrit aux différentes ORS, mais également décidé de m'investir afin de défendre les intérêts des actionnaires salariés sous l'égide de l'ASPA. C'est à ce titre que je présente ma candidature au conseil de surveillance du FCPE Action DCNS.

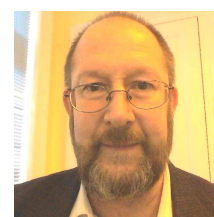
7- Pascal CURUNET : 49 ans, marié, 4 enfants.



Entré à DCNS en 1986, je connais particulièrement bien cette entreprise, ses nombreux sites et les personnels qui y travaillent. Une expérience allemande de quelques années me permet également de considérer notre groupe avec un certain recul.

Passionné d'économie et plus particulièrement du tissu industriel de défense européen, je participe activement aux activités de l'ASPA, qui est pour moi la seule association indépendante de tout esprit partisan et au service de tous les personnels porteurs d'actions DCNS.

8 - Michel FRAIN: 58 ans, marié, 4 enfants



Entré à DCNS en 2004 comme consultant pour accompagner les managers lors du changement de statut, j'ai été engagé comme MDH de Cherbourg en 2005, puis au siège de 2008 à 2012 comme responsable de programme développement des managers. J'ai rejoint DCNS Universeaty en 2012.

J'ai connu l'actionnariat salarié dans des postes précédents (Elf et SANOFI) et je suis persuadé que c'est un atout pour les personnels.

9- Vincent THEPAUT 42 ans 2 enfants.



Entré en 2003 à DCNS sur le site de Brest, j'ai occupé divers fonctions dans notre société (Electricien, responsable de contrôle métrologique, qualitatif).

Devenu actionnaire en 2008 de notre entreprise, j'ai pu la voir évoluer sous un autre regard, ce qui a développé mon attachement à DCNS. Ma candidature est l'expression de ce sentiment qui nous unit au sein de DCNS.

10 - Henri BRISSON : 60 ans, marié, 3 enfants



A DCNS depuis 1977 je suis actuellement directeur de la business line Services Navals France au sein de la division Services. En tant que membre du Conseil de Surveillance pendant cinq ans, j'ai pu mesurer l'intérêt et l'importance pour les associations d'actionnaires salariés, et plus particulièrement pour l'ASPA, d'être présentes et actives au sein de ce type d'instance. Dans les années à venir, il est certain que la voix des actionnaires salariés prendra de l'ampleur et sera de plus en plus entendue et écoutée par la direction de notre entreprise. Il est donc primordial que l'ASPA, seule association indépendante de toute organisation syndicale, soit la plus largement représentée au sein du Conseil de Surveillance. C'est là le sens de ma candidature.

Votez pour élire vos représentants au conseil de surveillance : www.e-votez.net/dcns